



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



6970/05 (Presse 45)

VERSION PROVISOIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2650ème session du Conseil

Affaires générales et relations extérieures

Relations extérieures

Bruxelles, le 16 mars 2005

Président **M. Jean ASSELBORN**
Vice-premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et de
l'Immigration du Luxembourg

* Certains points relevant des Relations extérieures ont été adoptés sans débat lors de la 2649ème session "Affaires générales" (6969/05).

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B - 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 285 8239 / 6319 Fax: +32 (0)2 285 8026
press.office@consilium.eu.int <http://ue.eu.int/Newsroom>

6970/05 (Presse 45)

1
FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a réaffirmé son soutien à un **Liban** souverain, indépendant et démocratique et réitéré sa demande d'une mise en oeuvre intégrale et immédiate de la résolution 1559 du Conseil de Sécurité. Il a invité la Syrie à mettre en oeuvre rapidement les engagements pris par le Président syrien de retirer toutes les troupes et les services de renseignements syriens du Liban. S'agissant des élections, l'UE suivra de près le processus électoral et se tiendra prête à fournir son assistance, qui pourrait inclure, le cas échéant, l'envoi d'une mission d'observation électorale.*

*Sur l'**Iran**, le Conseil a exprimé son appui à l'approche présentée par le Haut Représentant Solana et s'est félicité du soutien reçu de la part de la communauté internationale, et en particulier de la déclaration de la Secrétaire d'Etat des Etats-Unis relative à des mesures d'appui aux efforts diplomatiques européens.*

*S'agissant du **Soudan**, le Conseil a exprimé l'espoir que les négociations en cours au Conseil de sécurité des Nations Unies aboutiront rapidement à un consensus permettant l'adoption de résolutions en vue de la mise en place d'une mission de l'ONU au Soudan et de la mise en œuvre de mesures susceptibles de mettre fin à la violence et à l'impunité au Darfour, par la saisine de la Cour pénale internationale.*

*D'autres points dans le domaine des relations extérieures ont été adoptés sans débat et sont reflétés dans le Communiqué de la session "Affaires générales" (doc. n°6969/05), notamment la décision du Conseil de nommer un Représentant spécial de l'UE pour la **Moldova**.*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS..... 4

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

MOYEN-ORIENT 6

– Liban - Conclusions du Conseil..... 6

– Iran - Conclusions du Conseil 7

RUSSIE 8

COMMERCE AVEC LES PAYS EN DEVELOPPEMENT 9

POLITIQUE EUROPEENNE DE VOISINAGE 10

SOUDAN 11

EN MARGE DU CONSEIL..... 11

AUTRES POINTS APPROUVÉS

Se reporter au communiqué de presse "Affaires générales" : document 6969/05 Presse 44.

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://ue.eu.int>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Les Gouvernements des États membres et la Commission européenne étaient représentés comme suit:

Belgique :

M. Karel DE GUCHT
M. Didier DONFUT

Ministre des affaires étrangères
Secrétaire d'État aux affaires européennes, adjoint au ministre des affaires étrangères

République tchèque :

M. Cyril SVOBODA

Ministre des affaires étrangères

Danemark :

M. Per Stig MØLLER
M. Friis PETERSEN

Ministre des affaires étrangères
Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères

Allemagne :

M. Hans Martin BURY

Ministre adjoint ("Staatsminister"/"Staatsministerin") au ministère des affaires étrangères

Estonie :

M. Rein LANG

Ministre des affaires étrangères

Grèce :

M. Ioannis VALINAKIS

Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères

Espagne :

M. Alberto NAVARRO GONZÁLEZ

Secrétaire d'État à l'Union européenne

France :

M. Michel BARNIER
Mme Claudie HAIGNERÉ

Ministre des affaires étrangères
Ministre délégué aux Affaires européennes, auprès du Ministre des Affaires étrangères

Irlande :

M. Noel TREACY

Ministre adjoint ("Minister of State") auprès du Premier ministre et du ministre des Affaires étrangères, chargé des Affaires européennes

Italie :

M. Gianfranco FINI
M. Adolfo URSO

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères
Ministre adjoint des activités productives

Chypre

M. George IACOVOU

Ministre des affaires étrangères

Lettonie :

M. Artis PABRIKS

Ministre des affaires étrangères

Lituanie :

M. Antanas VALIONIS

Ministre des affaires étrangères

Luxembourg :

M. Jean ASSELBORN

Vice-premier ministre, Ministre des affaires étrangères et de l'immigration

M. Nicolas SCHMIT

Ministre délégué aux affaires étrangères et à l'immigration

Hongrie :

M. Ferenc SOMOGYI
M. Péter GOTTFRIED

Ministre des affaires étrangères
Chef du secrétariat d'État à l'intégration et aux relations économiques extérieures, ministère des affaires étrangères

Malte :

M. Michael FRENDO

Ministre des affaires étrangères

Pays-Bas :

M. Bernard R. BOT
M. Atzo NICOLAÏ

Ministre des affaires étrangères
Ministre des Affaires européennes

Autriche :

Mme Ursula PLASSNIK

Ministre fédéral des affaires étrangères

Pologne :

M. Jan TRUSZCZYŃSKI
M. Jaroslaw PIETRAS

Secrétaire d'État, ministère des affaires étrangères
Secrétaire d'État, Office du Comité de l'intégration européenne

Portugal :

M. Diogo FREITAS DO AMARAL

Ministre des affaires étrangères et des communautés portugaises à l'étranger
Secrétaire d'Etat

M. Fernando NEVES

Slovénie :

M. Dimitrij RUPEL

Ministre des affaires étrangères

Slovaquie :

M. Eduard KUKAN

Ministre des affaires étrangères

Finlande :

M. Erkki TUOMIOJA
Mme Paula LEHTOMÄKI

Ministre des affaires étrangères
Ministre du commerce extérieur et du développement

Suède :

Mme Laila FREIVALDS

Ministre des affaires étrangères

Royaume-Uni :

M. Jack STRAW

Ministre des affaires étrangères et du commonwealth

.....
Commission :

Mme Benita FERRERO-WALDNER
M. Peter MANDELSON

Membre
Membre

.....
Secrétariat général du Conseil :

M. Javier SOLANA

Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne/Haut Représentant PESC

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

MOYEN-ORIENT

Le Conseil a abordé la situation au Moyen-Orient, y compris les récents développements du processus de paix au Proche-Orient, ainsi que le Liban et l'Iran.

– *Liban - Conclusions du Conseil*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes :

- "1. Le Conseil réaffirme son soutien à un Liban souverain, indépendant et démocratique et salue l'attachement à ces valeurs dont fait preuve le peuple libanais.

Le Conseil prend acte de la reconduction du premier ministre sortant pour former un nouveau gouvernement. Il souhaite qu'un gouvernement soit rapidement formé et qu'il soit en mesure d'agir dans l'intérêt de tous les Libanais.

2. Le Conseil réitère sa demande d'une mise en oeuvre intégrale et immédiate de la résolution 1559 du Conseil de Sécurité.

Le Conseil exprime dans ce contexte son plein soutien à la mission de l'Envoyé spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la mise en oeuvre de la résolution 1559.

3. Le Conseil invite la Syrie à mettre en oeuvre rapidement les engagements pris par le Président syrien Bachar Al Assad le 12 mars de retirer toutes les troupes et les services de renseignements syriens du Liban.
4. Le Conseil souligne que ce retrait des troupes et des services de renseignements syriens doit être complet et se dérouler selon un calendrier précis.
5. Le Conseil rappelle l'importance qu'il attache à la tenue, dans les délais prévus, d'élections libres, transparentes et équitables, conformément à la Constitution libanaise et en dehors de toute interférence ou ingérence étrangère. L'Union européenne suivra de près le processus électoral et se tiendra prête à fournir son assistance, qui pourrait inclure, le cas échéant, l'envoi d'une mission d'observation électorale.

6. Le Conseil appelle les autorités libanaises à faire toute la lumière sur les circonstances et les responsabilités de l'assassinat de l'ancien Président du Conseil des Ministres libanais, M. Rafic Hariri, par une enquête rigoureuse. Le Conseil réitère également son soutien à l'équipe d'enquête des Nations Unies."

– *Iran - Conclusions du Conseil*

Lors du déjeuner, les ministres ont abordé l'Iran et notamment les actuelles négociations en vue d'un accord sur le programme nucléaire iranien.

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes :

"Le Conseil a pris note du rapport oral du Haut Représentant sur l'Iran, y compris de la lettre du Haut Représentant et des Ministres des Affaires étrangères français, allemand, britannique et a exprimé son appui à l'approche présentée par le Haut Représentant.

Le Conseil s'est félicité du soutien reçu de la part de la communauté internationale, et en particulier de la déclaration de la Secrétaire d'Etat Condoleezza Rice, le 11 mars, relative à des mesures d'appui à ces efforts diplomatiques."

RUSSIE

Le Conseil a pris note des informations de la Présidence et de la Commission sur la préparation du Sommet UE-Russie du 10 mai prochain. La Présidence a notamment rappelé qu'elle continuait de rechercher un accord sur un "paquet" équilibré de feuilles de route sur les quatre "espaces" communs¹ devant structurer la relation entre l'Union et la Russie dans le cadre de l'Accord de partenariat et de coopération.

Le 15ème Sommet UE-Russie au titre de l'Accord de partenariat et de coopération se tiendra le 10 mai à Moscou. D'ici là, une réunion du Conseil de partenariat permanent UE-Russie au niveau des ministres des affaires étrangères se tiendra le 1er avril à Luxembourg.

Par ailleurs, le Conseil a entériné la position de l'UE en vue de cette réunion du Conseil de partenariat permanent. Cette réunion portera principalement sur les quatre espaces communs en cours de négociation et sur les relations internationales.

1 À savoir: un espace économique commun (intégrant l'environnement et l'énergie), un espace commun de liberté, de sécurité et de justice, un espace de coopération dans le domaine de la sécurité extérieure ainsi qu'un espace de recherche et d'éducation, englobant les aspects culturels.

COMMERCE AVEC LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Le Conseil a examiné un projet de règlement concernant l'application d'un système de préférences tarifaires généralisées (SPG) pour le commerce avec les pays en développement durant la période allant du 1er avril 2005 au 31 décembre 2008. Il est convenu de mandater le Comité des représentants permanents pour approfondir les questions restant ouvertes, lors de sa prochaine réunion du 24 mars, en vue de permettre l'adoption du règlement avant le 1er avril.

La principale question examinée par le Conseil a porté sur le traitement du secteur textile et en particulier les implications pour le commerce dans ce secteur avec l'Inde. Les discussions ont notamment porté sur le problème du "seuil de graduation", à savoir le pourcentage du total des importations du produit concerné depuis l'ensemble des pays bénéficiaires à partir duquel, en cas de dépassement, un pays individuel ne bénéficie plus du SPG. La situation difficile de l'industrie textile européenne a été mise en exergue par un grand nombre de délégations.

Le projet de règlement, fondé sur les orientations fixées par la Commission pour la poursuite du système durant la période 2006-15, vise à simplifier et à accroître la transparence du SPG, en conformité avec les règles fixées par l'Organisation mondiale du commerce.

Les principales innovations proposées par la Commission sont les suivantes :

- Une offre plus généreuse, avec notamment l'introduction d'environ 300 produits additionnels, la plupart dans le domaine de l'agriculture et de la pêche.
- Une disposition spéciale incitative visant à promouvoir le développement durable et la bonne gouvernance dans les pays bénéficiaires qui ratifient et mettent en œuvre un certain nombre de conventions internationales en la matière.

Le régime "tout sauf les armes", qui prévoit des droits zéro pour les importations de produits depuis les pays les moins développés, resterait inchangé.

En outre, le projet de règlement prévoit d'avancer l'entrée en vigueur du nouveau SPG au 1er avril pour tenir compte du plan d'action arrêté en faveur des pays touchés par le raz-de-marée qui s'est produit dans l'Océan indien en décembre dernier.

POLITIQUE EUROPEENNE DE VOISINAGE

Le Council a pris note de la présentation par la Commission, au titre de la politique européenne de voisinage, de rapports sur l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, l'Égypte et le Liban, ainsi que d'une communication sur ces cinq pays. Il a eu un échange de vues sur les cinq rapports par pays et sur les recommandations contenues dans la communication de la Commission.

Lors de sa réunion du 25 avril prochain, le Conseil reviendra sur ce dossier en vue d'adopter des conclusions.

SOUDAN

Le Conseil a eu un échange de vues sur la situation au Soudan, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la signature de l'accord de paix global entre le gouvernement et le SPLM/A (Sudan People's Liberation Movement/Army) et le conflit au Darfour.

Le Conseil a exprimé l'espoir que les négociations en cours au Conseil de sécurité de l'ONU aboutiront rapidement à un consensus permettant l'adoption de résolutions en vue de la mise en place d'une mission de l'ONU au Soudan et de la mise en œuvre de mesures susceptibles de mettre fin à la violence et à l'impunité au Darfour, par la saisine de la Cour pénale internationale.

* * *

EN MARGE DU CONSEIL

Une réunion "quadripartite" Union européenne - Conseil de l'Europe s'est tenue en marge du Conseil.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

Se reporter au communiqué de presse "Affaires générales" : document 6969/05 Presse 44.
